

Recommandations

Suite aux travaux réalisés au cours de la journée, les participants en sont arrivés à un consensus sur les recommandations qui étaient à faire. Ces dernières sont le fruit des discussions et échanges que les questions entourant l'atelier ont engendrés. Le groupe recommande que :

- a) le gouvernement conduise une étude visant à évaluer les conséquences socio-économiques des codes d'éthique pour les pays hôtes et d'origines des entreprises qui mettent en pratique ces codes;
- b) le gouvernement étudie et fasse la promotion de la possibilité d'étendre les normes ISO afin qu'une certification reliée au code d'éthique puisse exister et être reconnue de façon internationale;
- c) le ministère des Affaires extérieures et du commerce international mette sur pied une base de données qui comprendrait l'ensemble des codes d'éthique utilisés par les entreprises pour fin de distribution aux pays qui en feraient la demande, et qu'en retour de l'inscription de son code d'éthique, l'entreprise obtienne du ministère la documentation relative à la certification ISO pour son code d'éthique;
- d) le gouvernement étudie la possibilité d'adopter une loi contre la corruption. Cette recommandation ferait suite à une étude de la loi américaine *Foreign corrupt practices act*, 1977, qui viserait à examiner l'efficacité et les conséquences de cette loi;
- e) le gouvernement prône la création et l'application du type de codes d'éthique comprenant les éléments suivants : la lutte contre la corruption, les conditions de travail, la sécurité des produits, la santé et la sécurité au travail, l'environnement, les contributions politiques et les droits de la personne, en incluant entre autres le travail des enfants et la discrimination contre les femmes;
- f) le gouvernement concentre ses efforts sur la promotion de ces valeurs dans un contexte régional (ALÉNA) et multilatéral (OCDE, APEC).

Toutes ces recommandations ne doivent pas nous faire oublier le but ultime des codes d'éthique. Ces codes doivent avant tout améliorer le comportement des entreprises et de leurs employés à l'étranger. Pour y arriver, il faut que les codes soient une initiative du secteur privé ou qu'en outre ce secteur s'impose lui-même cet outil de travail. Le rôle du gouvernement n'en demeure pas moins important : il se doit d'être le catalyseur des efforts faits et lorsqu'il le faudra, il devra encadrer les efforts déployés. Mais avant tout, il se doit de promouvoir et d'informer. Les avantages reliés à l'utilisation de ces codes d'éthique sont multiples, mais très mal connus. Tant qu'ils resteront flous et mal expliqués, il est peu probable que le milieu des affaires adopte un comportement compatible avec les objectifs de la politique étrangère canadienne.